

PRÉ-INSCRIPTION – ANNEE 2021
FORMATION DU CAPITAINE DE PÊCHE AU LARGE (BCPL)

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°278CM du 20/03/2020 rendant exécutoire la délibération n°1-2020 CA/CMMPF du 17 janvier 2020 portant tarification des formations modulaires et des formations spécifiques externes, le montant de la formation du BCPL est fixé à 485.100 FRCS.

Conditions d'accès à la formation :

- Être titulaire du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière
- Avoir effectué en cette qualité une navigation effective à la pêche d'une durée de 12 mois au moins accomplis postérieurement à la délivrance du titre.
- ou Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV et qui justifient par une attestation du capitaine avoir effectué trois compagnes de pêche d'une durée totale cumulée de 45 jours effectifs en mer.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER
VENDREDI 02 OCTOBRE 2020*

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Civilité : Monsieur Madame

Nom : _____

Prénoms (*soulignez le prénom usuel*) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____ Âge : ____

Nationalité : Française autres / Précisez : _____

*Collez votre
photo d'identité
ici*

2 - COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse géographique : _____

Adresse postale : _____

Numéros de téléphone : Domicile _____ Portable _____

@mail : _____

3 - FORMATION ET SITUATION PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

Dernier diplôme obtenu : _____

Niveau scolaire : _____

Emploi actuel : _____

(Précisez également s'il s'agit d'un CDD ou d'un CDI)

Compagnie, navire, poste : _____

4 - RÉGIME SOCIAL

DEMANDEUR D'EMPLOI

SALARIÉ

PATENTÉ

EMBARQUÉ : Navire :

*** Les dossiers de pré-inscription accompagnés des pièces requises doivent parvenir au CMMPF avant la date de clôture. Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date prévue, ne sera pas pris en considération. Concernant les dossiers par voie postale, seul le cachet de la poste fait foi.**

5 – LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

**Réservé à
l'administration**

- Fiche de renseignements dûment remplie
- 1 photo d'identité (à coller dans l'encadré prévu page 1)
- 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 copie du brevet de capitaine de pêche côtière en cours de validité
- ou copie du diplôme du baccalauréat ou d'un niveau homologué au niveau IV
- 1 justificatif de navigation effective à la pêche (45 jours en mer)
- 1 copie de la carte CPS à jour
- 1 lettre de motivation précisant votre situation actuelle et votre projet professionnel
- 1 enveloppe A4 timbrée à 140 XPF avec l'adresse postale du candidat
- si vous êtes marin embarqué :
 - 1 relevé de navigation
 - 1 attestation de besoin de votre armement s'il vous envoie en formation

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature du candidat :